

MEMORANDUM DU F.R.S.-FNRS A L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT FEDERAL

1^{er} Juillet 2010

Le niveau de financement de la recherche scientifique en Belgique est insuffisant, particulièrement en ce qui concerne la recherche fondamentale

Investir dans la recherche et la formation est aujourd'hui reconnu comme nécessaire, voire vital, pour relever les défis de la mondialisation et améliorer nos modèles sociaux¹.

Les objectifs de la stratégie de Lisbonne, à savoir que pour 2010, chaque pays membre de l'Union Européenne investisse au moins 3% de son PIB en Recherche & Développement, semblent donc avoir permis une reconnaissance par le monde politique et le grand public de l'importance de la recherche dans une économie de la connaissance.

Ces objectifs sont pourtant loin d'être atteints (ils ont d'ailleurs été reportés à 2020²), et la part des dépenses R&D de la Belgique stagne autour de 1,9% du PIB depuis plusieurs années, soit le niveau de la moyenne européenne (figure 1).

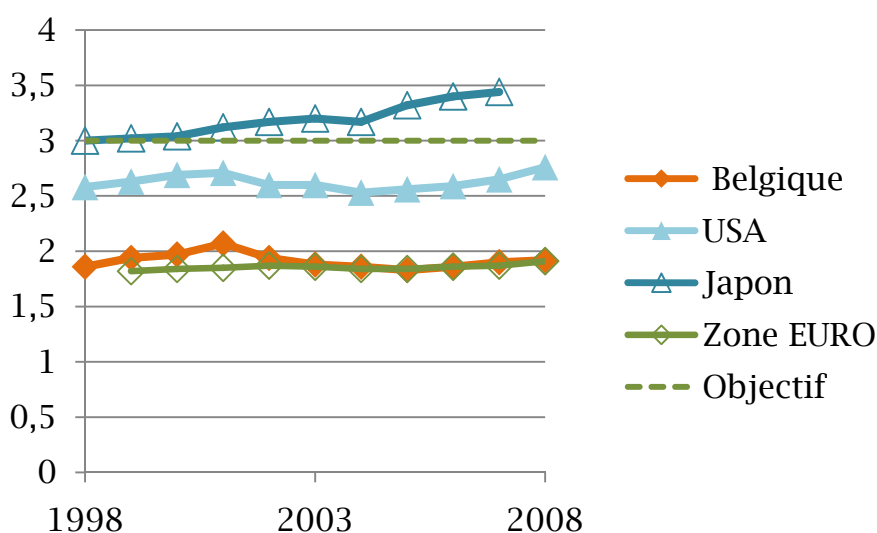


Figure 1 : Evolution des dépenses de R&D en % du PIB³

Bien que l'intensité de la R&D en Belgique soit de l'ordre de celle de la moyenne européenne, la part de **financement public** est inférieure à la moyenne européenne (figure 2).

¹ [The scientific impact of nations](#) - David A. King - *Nature* **430**, 311-316(15 July 2004)

² http://www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite/2010/03-mars/25-conseileuropeen/index.html

³ Données Eurostat - <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

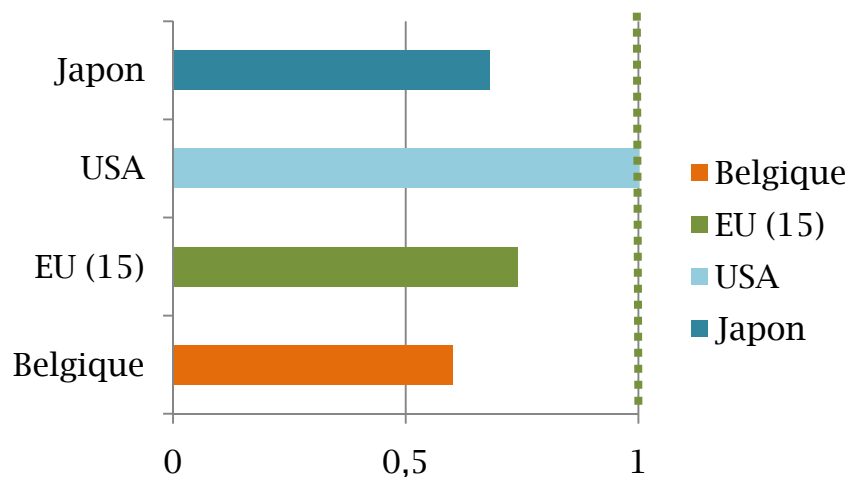


Figure 2 : Dépenses publiques de R&D en % du PIB⁴

Enfin, dans ce climat déjà austère, à peine 25% de la recherche financée par le secteur public en Belgique sont consacrés à la recherche fondamentale⁵.

Le financement de la **recherche fondamentale** représente un enjeu sociétal essentiel, qui nécessite l'acceptation par les pouvoirs politiques et le grand public du fait que les retours d'investissements dans la recherche fondamentale ne sont visibles qu'à long terme.

Même si la tentation est grande de favoriser le financement de la recherche appliquée, la recherche fondamentale doit en effet être massivement financée en amont, car elle est créatrice de valeurs et offre un potentiel de découvertes importantes et bien souvent imprévisibles.

En Belgique francophone, la recherche fondamentale s'effectue dans les universités et est financée principalement via le Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS, dont plus de 90% des ressources annuelles proviennent de fonds publics. Les subventions et mesures fédérales y contribuent à hauteur de 24%.

Pour un renforcement des PAI au niveau fédéral

Le but du programme PAI (Pôle d'attraction Interuniversitaire) est de soutenir des équipes universitaires d'excellence en recherche fondamentale appartenant aux différentes Communautés du pays et travaillant en réseaux, afin d'accroître leur contribution commune à l'avancement général de la science et, le cas échéant, aux réseaux scientifiques internationaux. Un budget quinquennal de 143 M€ permet de soutenir 44 réseaux interuniversitaires dans des domaines scientifiques variés (physique, biologie, sciences médicales, sciences sociales, ...).

La qualité des productions scientifiques liées aux activités de ces réseaux a été jugée excellente par les experts internationaux. Il en va de même quant à l'impact de ces programmes pour la visibilité internationale des activités belges en matière de recherche scientifique.

⁴ Données Belspo 2007 - http://www.belspo.be/belspo/stat/bokoo/index_fr.stm tableau 1.5

⁵ Rapport sur l'analyse du Policy Mix selon la Méthode Ouverte de Coordination – Rapport national Belgique – Juillet 2007 - http://www.belspo.be/belspo/stat/papers/pdf/Rapport_PEER_REVIEW_FR.pdf

Le F.R.S.-FNRS plaide donc pour une augmentation **de ce budget** qui permettrait de combler une partie de l'écart que le pays présente en matière de financement public de la recherche fondamentale.

D'autre part, le F.R.S.-FNRS estime qu'il est essentiel que le programme de Pôles d'Attraction Interuniversitaires (PAI) soit **maintenu au niveau fédéral**. En effet :

- La production de nouvelle connaissance requiert de plus en plus d'interdisciplinarité et de complémentarité. L'élargissement au-delà du cadre communautaire, rendu possible grâce au PAI, favorise grandement ces deux caractéristiques.
- La gestion au niveau fédéral des PAI favorise le cofinancement en provenance de l'union européenne, ce dernier étant organisé principalement par état membre.
- La gestion actuelle des PAI permet une plus grande visibilité internationale des réseaux de recherche soutenus.

Les PAI représentent donc bien plus qu'une manne financière pour les Communautés. Il s'agit d'un « modèle » d'organisation, dans tous les sens du terme, qui permet de faire bien mieux que s'il était organisé à l'échelle des Communautés. Ils permettent de positionner d'une manière exceptionnelle, les chercheurs belges dans la Communauté scientifique internationale.

Par ailleurs, en janvier 2008, 11.344 chercheurs ont signé une pétition⁶ adressée au Premier Ministre Guy Verhofstadt, plaidant pour le maintien des PAI au niveau fédéral :

« ... ces programmes apportent à la recherche belge un véritable ballon d'oxygène sur le plan financier, mais, mieux encore, ils incitent à la collaboration entre les équipes de recherche du nord et du sud du pays. En effet, à une époque où chacun réalise l'importance des programmes collaboratifs de recherche, à une époque où se développent les programmes interuniversitaires transfrontaliers eurégionaux et les grands programmes européens, la collaboration entre les chercheurs belges eux-mêmes, par-delà la frontière linguistique, apparaît comme une évidence. Enfin, notre pays profite beaucoup de ces collaborations en termes d'image internationale, en particulier dans les domaines où la masse critique se montre essentielle. Cette logique s'étend aux établissements scientifiques fédéraux dont la crédibilité internationale est directement proportionnelle à leur ampleur. »

Le F.R.S.-FNRS a besoin du maintien et du développement des mesures suivantes :

Les ressources annuelles du F.R.S.-FNRS s'élèvent aujourd'hui à 155 M€. Comme précisé page 2, les subventions fédérales y contribuent pour 24% (figure 3) ; elles permettent d'accroître de 32% le nombre de chercheurs financés annuellement.

⁶ <http://www.save-belgian-research.be/>

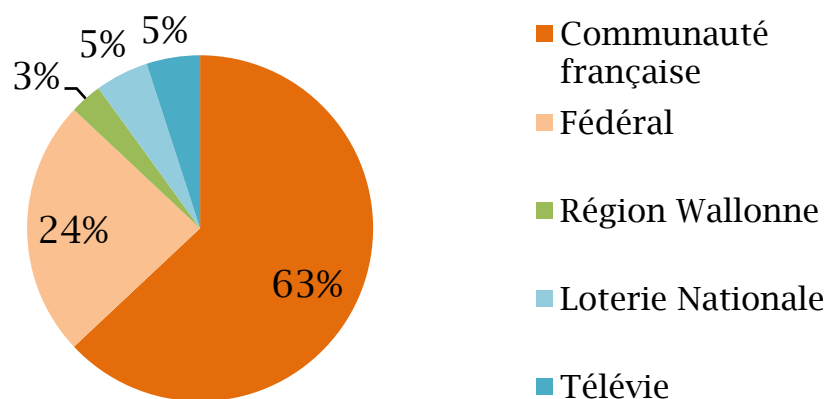


Figure 3 : Distribution des ressources financières du F.R.S.-FNRS (situation en 2010 ; 155 M€)

Les **contributions fédérales** au budget du F.R.S.-FNRS sont essentielles dans l’accomplissement des missions confiées au F.R.S.-FNRS, à savoir le développement de la recherche fondamentale en Communauté française de Belgique. Ces contributions s’exercent selon plusieurs modalités :

- des financements directs des fonds associés du F.R.S.-FNRS, à hauteur de 1,607 M € (IISN) et 1,755 M€ (FRSM). Ces fonds permettent de financer des activités de recherche dans des secteurs stratégiques pour la société : l’IISN (Institut Interuniversitaire des Sciences Nucléaires), le FRSM (Fonds pour la Recherche Scientifique Médicale) ;
- des mesures additionnelles et fiscales permettant l’engagement d’un nombre significatif de chercheurs tel que résumé au tableau de la figure 4. D’un montant total de 89 M € sur les 3 dernières années, elles ont permis de financer en 2009 250 chercheurs post-doc et 284 doctorants.

	Sommes (en 2009)	Résultats en mandats (2009)	
		Doctorants	Post-docs
Plan Pluriannuel pour l’Emploi (« Chercheurs supplémentaires »)	6,0 M€	0	91
Mesures de Soutien à l’Emploi dans la Recherche Fondamentale (subside Santé Publique calculé sur cotisations O.N.S.S.)	16,3 M€	222	159
Plan d’Incitation Fiscale (utilisation des moyens obtenus par le non-versement de 75 % du précompte professionnel retenu sur le salaire des post-docs)	10,5 M€	62	0
TOTAL	32,8 M€	284	250

Figure 4 : Impact des mesures fédérales pour le F.R.S.-FNRS (chiffres de 2009)

Le **F.R.S.-FNRS** souhaite :

1. Au minimum, le maintien du niveau de financement actuel des fonds associés.
2. L’augmentation des moyens fédéraux alloués soit directement (pour l’efficacité qu’ils offrent à la structuration de la communauté scientifique belge et son rayonnement international) soit via les mesures fiscales et parafiscales

Le F.R.S.-FNRS propose trois nouvelles mesures:

I. Nouvelles mesures fiscales en faveur de la recherche

En accord avec la Fondation Louvain, les amis de l'université de Liège et la Fondation ULB, le F.R.S. – FNRS propose les trois initiatives concrètes suivantes :

- I.1 Equilibrer les plafonds de déductibilité des libéralités en matière d'impôts sur les revenus.
La proposition vise à augmenter le seuil relatif exprimé en pourcent (actuellement 10% maximum des revenus imposables) quitte à éventuellement baisser le seuil absolu.
- I.2 Encourager le mécénat d'entreprise en clarifiant la situation existante et en lançant un *University Tax Shelter*.
Tout d'abord, il est nécessaire de définir le mécénat à des fins fiscales et de clarifier les dépenses de mécénat qui constituent des dépenses déductibles à titre de frais professionnels. Le *University Tax Shelter* vise à lancer, dans le domaine de la recherche libre en milieu universitaire, une initiative comparable à ce qui s'est fait avec succès dans le secteur cinématographique en Belgique.
- I.3 Rendre les donations et legs aux fondations d'utilité plus attractifs en matière de droits d'enregistrement et de succession.
La proposition vise à rétablir l'avantage concurrentiel des donations faites aux fondations d'utilité publique, et, pour des raisons de cohérence, à l'étendre aux legs, en faisant passer les droits d'enregistrement et les droits de succession à 0%. Pour rappel, cet avantage concurrentiel, qui peut constituer une réelle motivation dans le chef du donateur, a disparu lors de la mise en place récente du taux réduit de 7% pour les donations en biens meubles faisant l'objet d'un enregistrement chez un notaire.

2. Extension de l'exonération du précompte aux techniciens de recherche

L'exonération du précompte dans le domaine de la recherche tel que prévu à l'article 275/3 CIRne couvre que les personnes ayant le statut de chercheur. Le F.R.S.-FNRS qui est au cœur de la problématique de la recherche moderne constate que de nombreux projets de recherche nécessitent des compétences techniques de haut niveau que seuls des techniciens peuvent détenir.

Le F.R.S. – FNRS propose que la mesure d'exonération du précompte soit étendue aux techniciens (ingénieurs, agents techniques) impliqués dans les projets de recherche à condition qu'ils y soient affectés à plein temps.

3. Création d'un nouveau Fonds associé

Dans son plan stratégique 2010-2014⁷, le F.R.S. – FNRS envisage la création d'un instrument FORESIGHT pour favoriser les recherches fondamentales transdisciplinaires dans les thématiques des stratégies de Lisbonne et Ljubljana (développement durable, santé, ...). L'instrument pourrait être un nouveau Fonds associé, créé sur base du modèle des trois fonds associés existants.

⁷ http://www1.frs-fnrs.be/uploaddocs/docs/ORIENTER/FRS-FNRS_PHARE.pdf (page 30)